

MAIRIE DE LA GRANDE PAROISSE

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Lieu 21 bis rue Grande 77130 La Grande Paroisse Tél : 01 60 96 39 53 Email : bib.grandeparoisse@laposte.net	Horaires d'ouverture <ul style="list-style-type: none">• Mardi : 9h30 - 13h30 / 14h-18h• Mercredi : 10h - 13h / 13h30 - 17h30• Vendredi : 14h - 16h30 (Scolaires)• Samedi : 10h - 12h30
Consultation du catalogue Elle peut se faire soit sur place, soit en vous rendant sur le site internet de la commune de La Grande Paroisse, soit sur la-grande-paroisse-pom.c3rb.org	

I. Dispositions générales

1. La médiathèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et à l'activité culturelle de tous.
2. L'accès à la médiathèque et à la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.
3. La communication de certains documents peut, pour des raisons touchant aux exigences de conservation, relever de l'appréciation de la bibliothécaire.
4. La bibliothécaire est à la disposition des usagers afin de les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque.
5. La médiathèque n'étant pas une garderie, la bibliothécaire ne pourra être tenue responsable des événements qui surviendront, dans le cas où un enfant serait laissé sans surveillance d'un responsable (parents, grands-parents, tuteurs, enseignants, etc...)
La commune a installé des fauteuils dans la cour extérieure. Les enfants y sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs. La commune décline toute responsabilité quant aux possibles accidents.
6. Un point informatique dédié à la consultation d'internet et de documents multimédias ainsi qu'une tablette sont à la disposition du public sous certaines conditions.
7. Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.
8. Il est interdit de fumer, manger et boire (sauf à l'espace tisanerie exclusivement réservé aux usagers de la bibliothèque) dans les locaux de la bibliothèque.
9. L'accès des animaux est interdit dans la médiathèque sauf chien de non voyant.

II. Inscriptions

1. Pour s'inscrire, vous devez vous munir, afin de recevoir votre carte de lecteur :
 - De votre pièce d'identité,
 - D'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ; tout changement de domicile doit être immédiatement signalé avec la fourniture d'un justificatif de domicile,
 - Et si vous êtes mineur, une autorisation signée de vos parents.
2. La carte de lecteur est strictement personnelle et l'utilisateur est responsable de l'usage qu'il en fait. En cas de perte, la carte de lecteur sera facturée.

III. Prêts

1. **Prêt**

Peuvent être prêtés en une seule fois, 4 livres (dont un dit « de nouveauté »), 2 CD maximum, auxquels peuvent s'ajouter un maximum de 2 magazines, journaux et/ou périodiques. Les CD empruntés ne peuvent être utilisés que pour un usage personnel ou familial.

2. **Durée des prêts**

Les prêts le sont pour une durée maximale de 3 semaines.

Cette durée est renouvelable 1 fois.

Ensuite, chaque retard non justifié entraînera une pénalité de 1€ par semaine de retard pour chaque ouvrage emprunté.

Tout livre perdu ou détérioré devra être remboursé par l'emprunteur selon sa valeur commerciale ou remplacé neuf.

En cas de perte ou de détérioration répétée, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive (à l'appréciation de la bibliothécaire).

3. **Les matériels informatiques et l'usage du Wifi**

Les outils informatiques mis à disposition sont un service qui permet à tous, l'accès aux savoirs, à la formation et plus généralement à l'acquisition de connaissances. Ils ne sont en aucun cas mis à disposition pour des sites autres (site à caractère pornographique, jeux vidéo, ou faisant l'apologie de thèses contraires au respect, à la morale ou à la sécurité des personnes et des biens).

Il est interdit d'effectuer toute installation de logiciel, de télécharger des logiciels ou fichiers, d'effectuer des transactions commerciales. L'utilisateur s'engage à ne pas intervenir sur les outils et les paramétrages du matériel mis à disposition. En cas de dysfonctionnement, prévenir la bibliothécaire. Si le dysfonctionnement est lié à une mauvaise utilisation, l'utilisateur devra rembourser toute détérioration.

L'utilisation du Wifi de 2h maximum n'est possible que sur demande à la bibliothécaire qui fournira un identifiant et un mot de passe à toute personne âgée de plus de 11 ans.

Les enfants de moins de 11 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

En cas de non-respect du présent règlement, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive (à l'appréciation de la bibliothécaire).

Ce règlement est affiché à la médiathèque. Toute modification sera notifiée par voie d'affichage à la médiathèque et sur le site de la commune de La Grande Paroisse.